

...rant que l'audition de l'étudiante sur laquelle il a copié a laissé transparaître que Monsieur
... a dans un premier temps essayer d'inventer un stratagème avec sa complicité pour tenter de se dédouaner
... ses responsabilités ; qu'eu égard à ce facteur aggravant, la formation de jugement décide de prononcer la nullité
... du groupe en conséquence de la fraude ;

Considérant que le fait de frauder durant un examen constitue un trouble manifeste au bon déroulement des examens
et en conséquence au bon fonctionnement de l'établissement, la formation de jugement décide que sa décision est
immédiatement exécutoire nonobstant appel ;

Décide, par ces motifs :

Après décompte des voix, à l'unanimité :

- De prononcer l'exclusion de Monsieur [] de l'université de Bourgogne pour une durée de deux ans avec sursis ;
- De prononcer la nullité du groupe d'épreuves auquel appartient l'examen de « politique économique » ;
- De rendre cette décision immédiatement exécutoire nonobstant appel ;
- D'afficher cette décision dans la composante, sans l'identité de la personne sanctionnée et de toutes mentions pouvant permettre de l'identifier ;

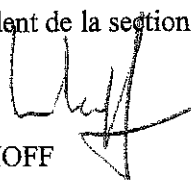
Voies et délais de recours :

Il vous est possible de contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant la juridiction administrative territorialement compétente. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2019

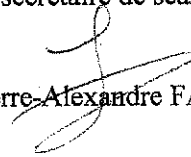
Le Président de la section disciplinaire

Luc IMHOFF



Le secrétaire de séance,

Pierre-Alexandre FALBAIRE



N° étudiant :

Id National :

Né le :